

MAIRIE DE THERVAY

39290 THERVAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2026-04-04

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} avril à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : BAILLY Emilie, CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CORNU Emmanuelle, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, FERREIRA Emilie, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline, PELOT Jean-François

Secrétaire de séance : BAILLY Emilie.

Convocation du 25/03/2026 (affichée le 25/03/2026).

OBJET : ACCEPTATION DE DEVIS POUR TRAVAUX DE VOIRIE

- En premier lieu, Monsieur le maire expose que lors des travaux de remplacement des canalisations d'eau par le Syndicat des Eaux de Montmirey, une portion de la voie située entre la Mairie et l'abribus a subi des dégradations importantes dues aux passages répétés d'engins mais surtout à la fragilité de la structure de cette voie. Il précise qu'il est nécessaire de reprendre cette partie de rue et présente un devis de l'Entreprise Roger-Martin pour un montant de 9.633 € HT.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal – à l'unanimité- décide d'accepter ce devis et charge le Maire de sa signature pour acceptation.

- M. le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place, il avait été évoqué de créer des places de stationnement le long de la Rue du Village. Ce projet avait été initialement retiré du projet d'aménagement.
Or, il apparaît que la zone, actuellement enherbée, est utilisée pour le stationnement par plusieurs riverains de la place et que la mise en place de dalles drainantes pour la création de places de stationnement perméables est à envisager.
Un devis de l'Entreprise Roger-Martin chiffre cette opération à 20.627,80 € HT.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal – à l'unanimité- décide d'accepter ce devis et charge le Maire de sa signature pour acceptation.

Pour copie conforme,

Le Maire,

